



183 DSC 19 F rév.1 fin
Original : anglais

RÉSOLUTION 456

sur

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN AFGHANISTAN*

L'Assemblée,

1. **Rappelant** que l'Afghanistan demeure une priorité fondamentale pour les États membres de l'OTAN et leurs partenaires internationaux, dont la mission principale consiste à soutenir activement la stabilisation de l'Afghanistan et à contribuer à l'établissement d'une paix durable dans ce pays, pour qu'il ne redevienne plus jamais un refuge pour le terrorisme international ;
2. **Rendant hommage** aux plus des 3 000 militaires des pays membres et partenaires de l'OTAN qui ont perdu la vie dans le cadre des efforts consentis pour amener la paix et la stabilité en Afghanistan, et **consciente** des dizaines de milliards de dollars investis par ces pays pour la reconstruction et le développement de l'Afghanistan ;
3. **Se félicitant** de la décision prise par l'Alliance au sommet de Bruxelles en 2018 de maintenir la mission *Resolute Support* (RSM), qui forme, conseille et assiste les Forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF) dans leur mandat de protection du peuple et du territoire de l'Afghanistan ;
4. **Préoccupée** par l'essoufflement des progrès en matière de réforme du secteur de la sécurité dans le pays, qui entrave la capacité et l'état de préparation des ANDSF et prolonge leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure ;
5. **Inquiète** de l'instabilité croissante et l'augmentation rapide du nombre de victimes civiles en raison de l'intensification des efforts militaires fournis par les talibans pour s'emparer de nouveaux territoires et décupler leur poids à la table des négociations ;
6. **Préoccupée** par la poursuite et l'intensification des attaques du groupe terroriste international EIL-K, connu également sous le nom de Daech, ayant pour but de répandre l'instabilité et compromettre les négociations de paix ;
7. **Déçue** que le trafic de stupéfiants continue de prospérer dans le pays, fournissant une source majeure de revenus aux talibans et à d'autres groupes insurgés armés ; alimentant la corruption institutionnelle généralisée, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice ; et maintenant un lien avec des réseaux criminels déstabilisateurs au sein du pays, dans la région et dans le monde ;

* présentée par la commission de la défense et de la sécurité et adoptée par l'assemblée plénière le lundi 14 octobre 2019, Londres (Royaume-Uni).

8. **Motivée** par la tenue de la Conférence intra-afghane pour la paix de juillet 2019, qui a rassemblé un large éventail d'acteurs clés en Afghanistan et a convenu d'une formule pour de futures négociations inclusives ;
9. **Exhortant** les principales parties au conflit en cours en Afghanistan à s'efforcer de mener des négociations de paix constructives et inclusives intra-afghanes, afin de faciliter un règlement reflétant une compréhension commune de l'avenir du pays ;
10. **Préoccupée** par l'impact des désaccords entre factions au sein de l'Assemblée nationale afghane sur l'exécution de ses fonctions, entraînant sa marginalisation croissante par la branche exécutive dans le processus d'élaboration des politiques ;
11. **Soulignant** que seul un secteur de la justice indépendant, efficace, responsable et transparent peut garantir l'instauration de l'État de droit, accroître la confiance dans les institutions du pays et atténuer la corruption ;
12. **Rappelant** les progrès accomplis dans des domaines clés pour reconstruire et renforcer l'Afghanistan depuis la chute des talibans en 2001, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau courante, à l'électricité et aux médicaments, augmentant ainsi les indices de santé générale ; un système éducatif plus solide et plus inclusif ; l'intégration des femmes dans tous les secteurs de la société, notamment dans l'application des lois et dans la consolidation de la paix ; une économie plus croissante et diverse ;
13. **Encouragée** à la fois par les avancées significatives réalisées par les femmes afghanes dans tous les pans de la société et par la détermination dont ces femmes ont fait preuve en s'efforçant de préserver et de conserver ces acquis ;
14. **Reconnaissant** toutefois que les progrès socio-économiques ont été très inégaux à travers le pays et que l'aide financière internationale restera essentielle pour couvrir les budgets opérationnels et les programmes de développement de l'Afghanistan ;
15. **Réaffirmant** l'engagement pris par les pays membres de l'OTAN de prolonger le soutien financier aux forces de sécurité afghanes jusqu'en 2024 et **reconnaissant** le rôle crucial que ce soutien et cette aide au développement élargie jouent pour soutenir le gouvernement afghan et améliorer les conditions de vie des Afghans ;
16. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique et leurs partenaires contribuant aux efforts internationaux en Afghanistan :
 - a. à continuer d'aider les ANDSF en renforçant l'efficacité des programmes d'assistance à la sécurité en cours afin de mettre sur pied une force militaire compétente, autonome et professionnelle qui s'emploie à créer les conditions nécessaires à une paix et une stabilité durables en Afghanistan ;
 - b. à maintenir leurs missions d'assistance aux forces de sécurité en Afghanistan jusqu'à ce qu'un accord de paix soit conclu pour contrebalancer les efforts déployés par les groupes d'insurgés visant à compromettre un éventuel accord de paix, les efforts actuels de reconstruction et la stabilité régionale ;
 - c. à soutenir pleinement des négociations de paix intra-afghanes inclusives et à contribuer au maintien d'un accord de paix qui en résultera en fournissant une assistance financière et technique à long terme pour relever les principaux défis posés par l'après-conflit, tels que la réintégration des anciens combattants talibans dans la société, la promotion de la croissance économique et le développement de la police nationale afghane ;

- d. à soutenir le parlement afghan dans ses efforts pour devenir un organe législatif essentiel œuvrant à servir l'intérêt général du peuple afghan ;
- e. à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour garantir que les femmes afghanes puissent s'asseoir à la table des négociations de paix, et à soutenir une solution définitive qui préserve les droits, durement acquis, des femmes et des filles afghanes ;

17. **DEMANDE** au gouvernement et à l'Assemblée nationale de l'Afghanistan :

- a. d'insister pour qu'un accord de paix protège les acquis politiques, économiques et de la société civile réalisés en Afghanistan depuis 2001, et d'y inclure la participation significative et durable des femmes dans tous les secteurs de la société ;
 - b. de mettre fin aux luttes intestines entre factions et de respecter le rôle légitime du parlement afghan dans le processus législatif, d'accélérer les réformes institutionnelles de grande envergure afin de créer les conditions nécessaires à une gouvernance légitime et efficace et au respect généralisé de l'État de droit à travers tout le pays.
-